

# ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

## **À la Maison de l'Habitat**

DU LUNDI AU VENDREDI DE 14 H à 17 H 30 sans RDV

*Un conseiller vous recevra en entretien  
16 rue Jeanne d'Arc Jeanne d'Arc 45000 Orléans*

## **Sur internet, enregistrement par vous-même**

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

## **DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

### **1. La demande de logement complétée**

### **2. Pour toutes les PERSONNES MAJEURES à loger :**

#### ➤ Carte d'identité ou passeport

Si vous êtes de nationalité étrangère et que vous n'avez pas la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Suisse, vous devez produire :

#### ➤ **Titre de séjour**

➤ Ou un récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour

➤ Ou un récépissé délivré au titre de l'asile d'une durée de 3 mois renouvelable portant la mention « reconnu réfugié, autorise son titulaire à travailler » ou « a demandé la délivrance d'un premier titre de séjour »

## **DOCUMENTS NON OBLIGATOIRES MAIS CONSEILLÉS**

➤ **Avis d'imposition ou de non-imposition 2016 sur les revenus 2015 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement**

#### ➤ **Ressources des 3 derniers mois :**

- *Salarié* : 3 derniers bulletins de salaire
- *Demandeur d'emploi* : notification des droits du Pôle Emploi et avis de paiement
- *Retraite ou pension d'invalidité* : notification de pension, carte d'invalidité
- *Arrêt maladie* : bulletins de la Sécurité Sociale
- *Prestations sociales et familiales* : attestation de la CAF ou de la MSA
- *Etudiant* : avis d'attribution de bourse

#### ➤ **Si vous êtes locataires :**

- Dernière quittance de loyer ou attestation de loyer à jour

Si vous disposez d'internet et d'un scanner à votre domicile, vous pouvez déposer vos pièces justificatives directement sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> grâce à votre Numéro Unique Départemental.